

COMMUNE DE SAINT GEOURS DE MAREMNE

Délibérations du Conseil Municipal du 03 juillet 2023

L'an deux mille vingt-trois le trois juillet à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal de la Commune de Saint Geours de Maremne, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, en mairie, sous la présidence de M. MATHIEU DIRIBERRY, Maire,

Date de la convocation : mercredi 28 juin 2023

Présents :

MATHIEU DIRIBERRY, PIERRE ATHANASE, EVELYNE LUC, JEAN-PIERRE FORGUES, DAMIEN GARAT, KARINE DELPUECH, PATRICIA MENSAN, BERTRAND LABEYRIE, ERIC GROCCQ, DAVID DULUCQ, Elisabeth LASSERRE, SEVERINE CAPLANNE, FRANCK SARRAUTE, MATHIEU BERTHOME, ANITA GRANDJEAN, ALEXANDRE LAMACHE, SANDRINE NIAN, CYRIL GAYSSOT, MICHEL LESTAGE

Absents :

Procurations :

SEVERINE DUCAMP a donné pouvoir à Mme LUC;CHRISTELLE PESQUÉ a donné pouvoir à M. ATHANASE;JESSICA BERTHOU a donné pouvoir à M. DIRIBERRY;DOMINIQUE ILLI a donné pouvoir à M. LESTAGE

Nombre de membres afférents	23
Nombre de membres en exercice	23
<u>Présents</u>	<u>19</u>
<u>Pouvoirs</u>	<u>4</u>
<u>Votants</u>	<u>22</u>

N° DEL20230703-008

AVIS ICPE SARL FMS

Vu le code de l'environnement,

Considérant l'obligation pour le Conseil Municipal de rendre un avis sur les ICNE,

RAPPORT

Jean-Pierre FORGUES explique à l'assemblée que la commune de St Geours de Maremne doit rendre un avis sur la demande d'enregistrement au titre des installations classées pour la protection de l'environnement, déposée par la société FMS dans le cadre du projet de construction d'un entrepôt et d'exploitation d'un entrepôt logistique de matières combustibles sur Atlantisud.

A cet effet, une consultation publique se déroulera en Mairie du 10 juillet au 04 août 2023 inclus. Dans le cadre de cette procédure, un avis du Conseil Municipal est sollicité.



Lien de consultation du dossier : <https://www.landes.gouv.fr/Actions-de-l-Etat/Eau.-Environnement.-Risques-Naturels-et-Technologiques/Installations-Classees-pour-la-Protection-de-l-Environnement/ICPE-processus-enregistrement>

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide :

- **D'émettre un avis favorable** sur la demande d'enregistrement au titre des installations classées pour la protection de l'environnement, déposée par la société FMS dans le cadre du projet de construction d'un entrepôt et d'exploitation d'un entrepôt logistique de matières combustibles sur Atlantisud.
- **D'autoriser** Monsieur le Maire à signer toute pièce relative à cette affaire

Vote : Adopté à l'unanimité des suffrages exprimés ((CYRIL GAYSSOT n'a pas pris part au vote)).

Signé le , 4/6/2023



MATHIEU DIRIBERRY

« La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Pau dans un délai de deux mois à compter de sa publication, son affichage et de sa réception par le représentant de l'Etat dans le département. »